



Cœurs d'Or

*Hommage à
nos bénévoles*

Les Cœurs d'Or

Les *Cœurs d'or* sont des prix remis par l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève à des bénévoles qui se sont particulièrement distingués, soit au sein de l'un des organismes partenaires de l'arrondissement, soit en intervenant directement dans leur milieu. Un prix est également attribué pour un événement qui a marqué la dernière année. Par ces prix, les membres du conseil d'arrondissement désirent souligner les réalisations, l'implication et la valeur exceptionnelle de ces citoyens bénévoles et leur apport considérable à la communauté.

Les lauréats

Sept *Cœurs d'or* seront remis annuellement : bénévoles *Culture, Sports, Loisirs, Communautaire, Jeune bénévole*, prix *Spécial du jury / Événement*, prix *Spécial du jury / Bâtisseur*.

- Un prix sera attribué au bénévole qui se sera le plus distingué dans chacun des quatre grands secteurs suivants : **culture, sports, loisirs et communautaire**.
- Le prix **Jeune bénévole** vise à souligner l'apport d'un jeune, âgé de 14 à 30 ans, qui s'est impliqué sur une base volontaire dans son milieu et dont l'engagement personnel et social s'est avéré bénéfique. Ce prix est attribué à une personne issue d'un des quatre grands secteurs mentionnés ci-dessus et une bourse de 500 \$ l'accompagne.
- Le prix **Spécial du jury / Événement** vise à souligner un événement organisé par un organisme partenaire du milieu qui, au cours de l'année, a su se démarquer.
- Enfin le prix **Spécial du jury / Bâtisseur** vise à souligner l'apport d'une personne âgée de 50 ans ou plus qui a contribué de façon notoire, par son implication bénévole, à l'essor de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et qui a marqué l'histoire de la communauté.

La remise des prix

Les *Cœurs d'or* seront décernés lors d'un 5 à 7 le jeudi 17 octobre 2013. Chacun des lauréats recevra un prix de reconnaissance en plus de faire l'objet d'un reportage publié dans l'hebdomadaire *Cités Nouvelles*. Un portrait des lauréats et de leurs réalisations sera déposé sur le site Internet de l'arrondissement. De plus, les lauréats se verront nommés et présentés lors de la Soirée des bénévoles le soir même.



Mot du conseil

Nous sommes très fiers de soutenir, pour une quatrième année consécutive, la remise des prix *Cœurs d'or*. Comme son appellation l'illustre bien, ces prix ont pour objectif de souligner l'engagement exemplaire de bénévoles au cœur d'or de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Nous sollicitons votre participation pour proposer des candidatures de citoyennes et de citoyens qui se sont illustrés par leur implication indéfectible au cours de l'année : des gens qui participent et contribuent, jour après jour, à améliorer notre milieu de vie, le dynamisme de nos quartiers et le mieux-être de notre collectivité.

Notre communauté étant particulièrement riche en personnes au cœur d'or, nous attendons avec impatience vos candidatures, d'ici le 7 juin prochain.

Les membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève



Richard Bélanger
Maire d'arrondissement



Diane Gibb
Conseillère



Christopher Little
Conseiller



François Robert
Conseiller



Eric Dugas
Conseiller

Les mises en candidature

Pour être considérée, la candidature d'un bénévole doit être soumise par un organisme ou par deux personnes (un parrain et un coparrain n'ayant aucun lien de parenté avec le candidat et qui demeurent dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève).

Aucune candidature n'a à être soumise pour le prix *Jeune bénévole*. Toutefois, un formulaire de mise en candidature doit être déposé dans l'un des quatre grands secteurs mentionnés précédemment pour qu'une personne soit considérée pour ce prix.

Aucune candidature n'a à être soumise officiellement pour les prix *Spécial du jury*. Néanmoins une personne qui désire souligner un événement ou une personne qui, à son avis, pourrait se mériter un de ces prix, peut le faire par écrit auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens avant la date limite de réception des candidatures.

Le jury

Le jury sera composé d'un élu municipal, de représentants du milieu associatif du milieu des affaires et d'un employé municipal oeuvrant au sein de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (sans droit de vote).



Les critères d'évaluation

Voici les principaux critères qui guideront les membres du jury lors de l'évaluation des candidatures reçues à titre de bénévoles **Culture, Sports, Loisirs, Communautaire** et **Jeune bénévole**.

- Réalisations : par son travail bénévole, le candidat a accompli des actions utiles à son entourage qui ont eu une incidence sur son milieu, le candidat a fait preuve de leadership dans son milieu et a su mobiliser les ressources nécessaires à l'atteinte d'objectifs déterminés.
- Implication : le candidat s'implique activement au sein de la communauté depuis au moins deux ans, le travail bénévole de cette personne a nécessité, sur une base régulière ou durant une partie importante d'une saison ou de l'année, un investissement important en temps.

Les prix *Spécial du jury* sont décernés par le jury selon des critères variables, d'une année à l'autre.

Les conditions d'admissibilité

Conditions générales

- La candidature doit porter sur l'action bénévole d'une seule personne;
- le candidat doit œuvrer dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et avoir contribué, par son implication en tant que bénévole, au développement de l'arrondissement;
- les actions reconnues du candidat doivent être bien dissociées du travail rémunéré, surtout lorsque la personne candidate effectue ses activités dans le même secteur d'intervention que celui où elle travaille.

Notez que

- Le prix *Jeune bénévole* sera attribué à une personne âgée de 14 à 30 ans;
- le prix *Spécial du jury / Bâtitseur* sera attribué à une personne âgée de 50 ans ou plus;
- une personne ne peut être mise en nomination pour du travail bénévole effectué au profit d'une organisation politique ou syndicale;
- une candidature ne peut être soumise à titre posthume, seul le prix *Spécial du jury / Bâtitseur* peut être attribué à une personne à ce titre;
- seules les candidatures présentées sur les formulaires conçus à cet effet et soumises dans les délais prescrits seront acceptées.

Procédure

Vous devez déposer le formulaire de mise en candidature dûment rempli.

Les formulaires peuvent être remplis en ligne sur le site Internet de l'arrondissement :

www.ville.montreal.qc.ca/ibsg.

Tous les documents nécessaires devront être reçus au plus tard le vendredi 7 juin 2013 à l'adresse suivante :

Les Cœurs d'or

Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens

490, montée de l'Église

L'Île-Bizard (Québec) H9C 1G9

Ou encore envoyés par courriel à l'adresse @: loisirsibsg@ville.montreal.qc.ca

Pour obtenir un formulaire de mise en candidature supplémentaire ou pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec la :

Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens

@ : loisirsibsg@ville.montreal.qc.ca

☎ : 514 620-6858



Hommage à nos bénévoles

LES COEURS D'OR 2013

Formulaire de mise en candidature

Catégorie : bénévole

Inscription jusqu'au 7 juin 2013

Renseignements sur le candidat

M. Mme

Nom du candidat _____

Adresse _____

Ville et code postal _____

Téléphone (domicile) _____

Téléphone (cellulaire) _____

Courriel _____

J'accepte que ma candidature soit soumise : _____

Signature

Catégorie dans laquelle cette candidature est soumise (cocher une seule catégorie) :

Culture

Sports

Loisirs

Communautaire

Note: tout candidat âgé entre 14 et 30 ans sera automatiquement éligible au prix *Jeune bénévole*

**Renseignements sur l'organisme ou les deux citoyens (un parrain et un coparrain)
responsables du dépôt de la candidature**

Organisme reconnu ou parrain du candidat

Nom de l'organisme ou du parrain _____

Adresse _____

Ville et code postal _____

Téléphone _____

Courriel _____

Nom du répondant (dans le cas d'un organisme) _____

(Dans le cas d'un organisme : transmettre une copie de la résolution du conseil d'administration qui entérine cette démarche avec le présent formulaire - obligatoire pour que le dossier soit considéré)

Si la candidature est déposée par un parrain, indiquer qui est le coparrain

Nom du coparrain _____

Adresse _____

Ville et code postal _____

Téléphone _____

Courriel _____

